

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU COMITÉ EXÉCUTIF DE
LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Séance ordinaire tenue le mardi 22 mai 2018 à 9 h 00 au siège de la Communauté au 1002, rue Sherbrooke Ouest, à Montréal.

Sont présents

Mme Valérie Plante, présidente, mairesse de la Ville de Montréal ;
M. Martin Dampousse, maire de la Ville de Varennes ;
M. Marc Demers, maire de la Ville de Laval ;
Mme Chantal Deschamps, mairesse de la Ville de Repentigny ;
M. Benoit Dorais, président du comité exécutif de la Ville de Montréal ;
M. Sylvain Ouellet, vice-président du comité exécutif de la Ville de Montréal ;
Mme Maja Vodanovic, membre du conseil de la Ville de Montréal.

N'a pu assister

Mme Sylvie Parent*, vice-présidente, mairesse de la Ville de Longueuil.

Le directeur général, M. Massimo Iezzi, et le secrétaire de la Communauté, Me Tim Seah, assistent à la séance.

Présentation du rapport de la commission du transport par le vice-président de la commission du transport, M. Peter McQueen et le coordonnateur du transport métropolitain, M. Yves Phaneuf. Discussion afin de préciser les orientations et les attentes de la Communauté à l'égard du développement du transport collectif de l'Autorité régionale de transport métropolitain.

CE18-106

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES TENUES LE 12 AVRIL ET LE 8 MAI 2018

Il est résolu d'approuver les procès-verbaux des séances tenues le 12 avril et le 8 mai 2018.



CE18-107 ADJUDICATION DE CONTRAT POUR LEVÉS LASER AÉROPORTÉS LIDAR
ET CLASSIFICATION DE DONNÉES

Il est résolu d'adjuger à la firme Perron, Hudon, Bélanger inc., le contrat de services pour des levés laser aéroportés, traitement et classification des données pour la totalité du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal servant à la mise en œuvre de l'actualisation de la cartographie du risque annuel d'inondation, pour un montant forfaitaire de trois cent quatre-vingt-six mille cinq cents dollars (386 500,00 \$) plus les taxes applicables, selon les termes et conditions de sa soumission, suite à l'appel d'offres numéro GEO-2018-01 et d'autoriser le directeur général à signer tout document requis à cette fin.

CE18-108 ENTENTE DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTÉ ET OURANOS

Il est résolu d'autoriser le directeur général à signer l'entente de partenariat entre la Communauté métropolitaine de Montréal et le consortium Ouranos dans le cadre de la réalisation des travaux de cartographie en zones inondables.

CE18-109 NOMINATION D'UN AUDITEUR POUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS
2018, 2019 ET 2020 DE LA COMMUNAUTÉ

Il est résolu de recommander au Conseil de nommer la firme Raymond Chabot Grant Thornton, s.e.n.c.r.l. comme auditeur de la Communauté pour les exercices financiers 2018, 2019 et 2020, conformément aux conditions de l'appel d'offres public numéro FI-2018-01 et de sa soumission, pour les montants forfaitaires de 21 000 \$ pour l'exercice 2018, 21 350 \$ pour l'exercice 2019 et de 21 700 \$ pour l'exercice 2020 plus les taxes applicables.

CE18-110 ENGAGEMENTS CONTRACTÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LA
PÉRIODE DU 27 MARS AU 7 MAI 2018

Il est résolu de prendre acte de la liste des engagements contractés par le directeur général pour la période du 27 mars au 7 mai 2018.

CE18-111 ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DU 21 JUIN 2018

Il est résolu d'approuver l'ordre du jour de l'assemblée du Conseil du 21 juin 2018.



CE18-112

AVIS DE LA CONFORMITÉ AU PLAN MÉTROPOLITAIN DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA COMPAGNIE ENERKEM

Il est résolu d'informer Éthanol cellulosique Varennes S.E.C. que son projet d'usine de production d'éthanol et de méthanol de seconde génération, tel que présenté dans les documents transmis à la Communauté en appui de sa demande d'avis de conformité le 28 mars 2018, est conforme au Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2015-2020.

CE18-113

ORIENTATIONS ET ATTENTES DE LA COMMUNAUTÉ À L'ÉGARD DU
DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF DE L'AUTORITÉ
RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN

Il est résolu

D'adopter le rapport de la commission du transport sur les orientations et attentes de la Communauté à l'égard du plan stratégique de développement du transport collectif de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et le lui transmettre ;

De demander à l'ARTM, dans le cadre de l'élaboration de son plan stratégique de développement du transport collectif :

- De tenir compte des orientations qui seront communiquées ultérieurement par la Communauté sur la modulation de la tarification ou les mesures d'assistance pour les groupes de personnes identifiées ;
- D'inclure dans son plan stratégique de développement un mécanisme de monitoring afin d'en assurer le suivi.

De demander à l'ARTM, dans le cadre de sa politique de financement, de rechercher activement de nouvelles sources de financement du transport collectif et du transport actif avec la collaboration de la Communauté qui s'engage à mettre à jour ses études sur le sujet, à contribuer au chantier de la mobilité du ministère de la Mobilité durable, des Transports et de l'Électrification des transports du Québec et à travailler en étroite collaboration avec l'ARTM à la bonification des sources de financement actuelles ou autres.

CE18-114

MANDAT À LA COMMISSION DU TRANSPORT

ATTENDU QUE la Commission du transport est présentement saisie d'un mandat sur la tarification sociale qui lui a été confié par la résolution numéro CE17-210 ;

ATTENDU QUE le comité exécutif souhaite que la portée de ce mandat soit élargie ;

Il est résolu de demander à la commission du transport, dans le cadre de son mandat concernant la tarification sociale, de faire des recommandations sur la modulation de la tarification du transport collectif en tenant compte de toutes les caractéristiques sociodémographiques et économiques jugées pertinentes, dont notamment l'âge, le revenu, le statut d'étudiant, de bénéficiaire de l'aide sociale, de réfugié et de chercheur d'emploi.



Document déposé

- Lettre du 8 mai 2018 signée par 15 organismes communautaires en transport demandant à la Communauté un scénario alternatif au prolongement de l'autoroute 19.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h 39.

Les résolutions numéros CE18-106 à CE18-114 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Valérie Plante
Présidente

Tim Seah
Secrétaire

* Note du secrétaire de la Communauté :

Mme Sylvie Parent a motivé son absence au sens du règlement sur le traitement des membres du conseil de la Communauté.